

## **Colmar Agglomération – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service**

**Dix années de développement du service public**

# Sommaire

La collecte des ordures ménagères	page 4
La collecte des bio déchets	page 6
La collecte des emballages recyclables secs et celle du verre	page 8
Sensibilisation des scolaires au tri des déchets	page 14
Les déchetteries	page 16
Contrôle d'accès et antenne réception du public	page 20
Le programme de réduction et de prévention des déchets	page 22
L'effectif	page 23
Annexe 1A : tableau d'objectifs et de performances techniques du service	
Annexe 1B : Evolutions des performances techniques et financières de 2018 à 2019	
Annexe 2 : Performances par communes en Omr et en Bio déchets	
Annexe 3 : Situation par communes - conteneurs de tri	
Annexe 4 : Réalisations 2019 en sites enterrés	
Annexe 5 : Comparatif par communes – emballages ménagers	



## La collecte des ordures ménagères :

Elle se pratique en régie avec un personnel de 56 agents remplacés en partie par du personnel de la ville de Colmar venant du service de la propreté urbaine.

90 % des usagers bénéficient d'une collecte en bacs sur un total de 53 000 foyers

8 % des usagers ont à leur disposition un équipement en conteneurs enterrés de proximité. Cet équipement est très généralisé dans le quartier Ouest de Colmar Des conventions établies avec des bailleurs sociaux permettent de partager les couts d'implantation et d'achats des conteneurs. (Colmar Habitat Pole Habitat, Logiest, ... )

Quand la collecte a lieu en conteneurs enterrés elle est complétée par un dispositif de tri des déchets (recyclables secs, verre, bio déchets). Aussi ces équipements contribuent à l'augmentation des tonnages recyclés

A Colmar tous lotissements de plus de 20 logements est dans l'obligation d'envisager une collecte par conteneurs enterrés (règlement du PLU)

Cette pratique présente l'avantage d'être plus économe en frais de fonctionnement car un seul opérateur est affecté à la collecte alors que pour les bacs roulants elle se pratique par équipage de trois personnes.

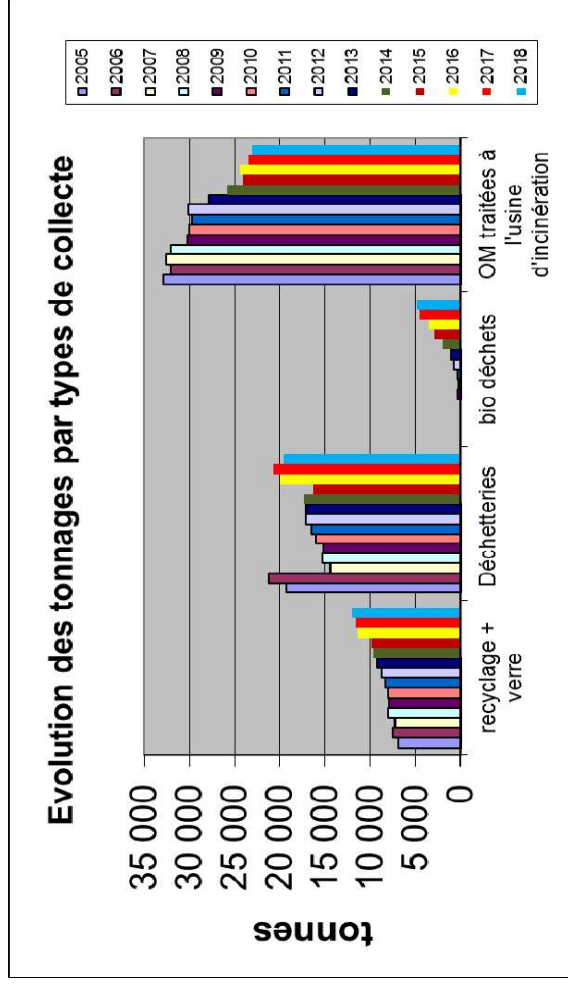
Autre avantage, cette pratique supprime les nuisances liées à la gestion des ordures ménagère en surface, soit dans des locaux dédiés dans les espaces d'entrées des immeubles ou en cabanons extérieurs. Une gestion en conteneurs enfouis ne laisse apparaitre que la colonne d'introduction des déchets. Cette nouvelle pratique supprime les problèmes d'odeurs, de nuisibles et de départ de feu existant quand les déchets sont gérés en surface. Le cadre de vie en pieds d'immeuble s'en trouve également considérablement amélioré car les poubelles n'encombrent plus l'espace public.

Toutes les lois récentes invitent à la réduction de la production des OMR. Leur élimination est considérée comme une activité polluante faisant l'objet du paiement de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Actuellement cette dernière est de 3 €/tonne mais selon la loi du 10 février 2020 elle sera progressivement augmentée dans les années à venir, elle augmenterait en 2021 de 5 € /tonne et en 2025 de 15 € /tonne.

Le gisement des déchets incinérables a considérablement baissé ses 10 dernières années. Par usager leurs productions ont baissé de 318 kg/an en 2010 à 194 kg/an en 2019. En quantité cela représente 7 339 tonnes en moins livrées par CA sachant que la production de 2019 est de 22 696 tonnes et que la population dans le même temps a augmenté de 24 % avec l'intégration de nouvelles communes.

Cette diminution est le résultat d'un politique volontariste en matière de tri des déchets (bio déchets, augmentation du parc des conteneurs de tri, construction de trois nouvelles déchetteries). Dans le gisement incinéré il reste néanmoins encore une marge de tri possible. Pour inciter au geste de tri une équipe volante sillonne le territoire quotidiennement et cela avant le passage des bennes collectrices et cela dans le but d'interdire la collecte des bacs contenant encore beaucoup de déchets valorisables. Par an, 20 000 contrôles sont ainsi effectués et cette pratique est très dissuasive, sachant que l'utilisateur doit alors attendre une semaine supplémentaire avant de pouvoir à nouveau bénéficier d'un vidage.

La diminution des quantités incinérées n'a pas pour autant affecté les performances du réseau de chauffage urbain dont 55 % de la chaleur produite est récupérée à l'usine d'incinération de Colmar. En effet le combustible « déchet » est plus calorifique car moins humide depuis qu'il contient moins de bio déchets. Le réseau de chauffage urbain distribue de la chaleur sur 18 000 équivalents logements. L'énergie distribuée bénéficie de l'application d'un taux réduit de TVA (5.5%) car le combustible, les déchets ménagers à le statut de ressources renouvelables.

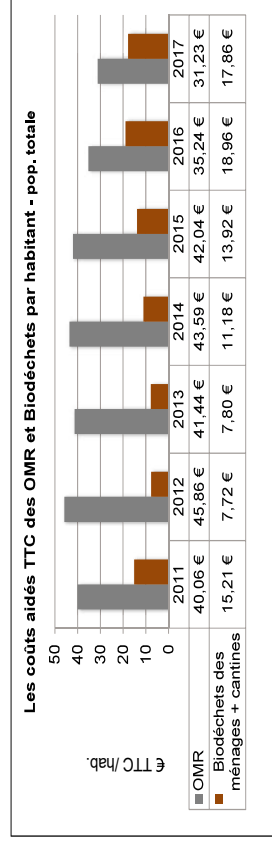
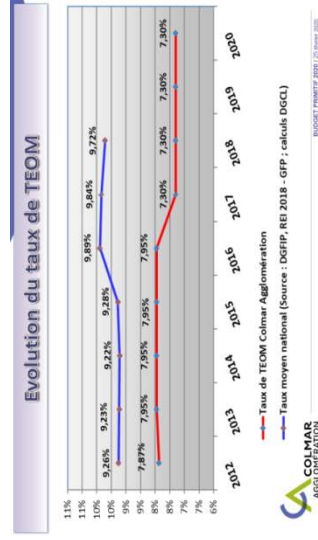


Voir **annexe 1A** : tableau d'objectifs et de performances du service,

**annexe 1B** : évolutions des performances techniques et financières de 2018 à 2019

## La collecte des bio déchets.

Elle est organisée sur le modèle de celle des OMR. Elle se pratique par bacs roulants à raison d'une fois par semaine. Cette collecte mobilise des moyens qui viennent de la collecte des Omr. De deux collectes d'Omr par semaine nous avons progressivement converti un des deux services en collecte des bio déchets. Sa mise ne place n'a pas augmenté le cout du service. Celui est stabilisé depuis presque 10 ans.



Sa mise ne place est un succès indiscutable. Elle a été déployée après une première expérience menée sur la commune volontaire de Horbourg Wihr et le quartier du Ladhof de Colmar. Sa réussite est à mettre au crédit de la communication déployée sur le terrain. Les communicants ont été tirés de l'effectif de la gestion des déchets et de celui de la propreté urbaine de Colmar. Les volontaires ont été affectés à cette tâche en heures supplémentaires. Leur motivation individuelle a grandement profité à la bonne compréhension du dispositif par les usagers. Cette communication réalisée par des professionnels du déchet a été très appréciée des habitants car les intervenants pouvaient apporter des réponses concrètes aux usagers et ainsi donner du sens au geste de tri.





La communication a été déployée par entités territoriales cohérentes soit par communes ou par quartiers de Colmar. L'annonce de la mise en place prochaine du dispositif de la collecte des bio déchets était donnée à l'occasion d'une réunion publique réunissant dans certaines communes plus de 10 % des foyers concernés. Ces réunions d'information étaient suivies de journées de remise du matériel de collecte (sac de tri, bioseaux, poubelles). Tout au long de la journée des petits groupes étaient constitués autour de cercles de discussion animés par des agents du service. Le dispositif et la finalité environnementale de cette collecte y était exposée et les discussions collectives portaient sur toute la collecte sélective des déchets (recyclables secs, emballages, déchetteries, bio déchets et ordures ménagères). A la fin de ses réunions le matériel individuel de tri était remis aux différents usagers. A l'issue de ces journées très souvent 40 % de la population s'était déplacée, les autres foyers allaient être contactés par la suite et cela à domicile. Aussi les mêmes agents du service sillonnaient les secteurs jusqu'à obtention de 90 % d'équipement de la population. Par ensemble de 1000 foyers ce protocole prenait environ 3 semaines de travail, aussi il nous a fallu 6 ans pour couvrir l'ensemble de CA.

Cette collecte est aujourd'hui ancrée dans les habitudes des usagers. Voir annexe 2 : Performances par communes en Omr et Bio déchets

En moyenne un usager trie 42kg/an de bio déchets. Cela représente un tonnage annuel de 4 994 tonnes traitées sur le méthaniseur de Ribeauvillé de la société Agrivalor. L'énergie produite permet d'assurer l'alimentation annuelle en électricité d'un équivalent de 595 foyers, et la chaleur produite par cogénération assure les besoins en chauffage de 160 équivalents foyers. Quant aux déchets du méthaniseur ils sont épanchés sur 132 ha de terre agricole à la place de fertilisants chimiques. Cette collecte illustre parfaitement le principe de l'économie circulaire qui met en boucle la production agricole locale en réutilisant les sous-produits de la méthanisation. Cette filière est également un bon exemple en matière de transition énergétique. En effet le méthane est transformé sur site en électricité et l'énergie thermique est convertie en chaleur réutilisée dans les thermes du casino barrière de Ribeauvillé.

Rares sont les Communautés d'Agglomérations Françaises à avoir satisfaites à l'obligation de mise en place d'une solution de collecte à domicile des bio déchets à l'horizon de 2024 comme le précise la loi de transition énergétique.

Nous nous distinguons par le fait de l'avoir réalisée en porte à porte sur l'ensemble de notre territoire et cela sans augmentation des coûts globaux de la gestion des déchets. Comme nous l'avons déjà expliqué les moyens alloués proviennent de la collecte des déchets incinérables qui était pratiquée deux fois par semaine avant la mise en place de la collecte des bio déchets qui au final est pratiquée par substitution d'une des deux collectes d'Omr.

Colmar a également été la première collectivité à expérimenter la collecte sur voie publique en abris bacs. Pour ce faire un prototype avait été réalisé par T2i une entreprise de construction métallique Colmarienne. Depuis ce dispositif est proposé par des fabricants de matériel de collecte et intéresse d'autres collectivités (Strasbourg, Sélestat).

Annuellement nous organisons des journées de redotation en sacs de tri biodégradables nécessaire à la **collecte** des déchets produits en cuisine. Cette fourniture occasionne des dépenses de fonctionnement d'environ 150 000 € par an. L'équilibre financier est obtenu par la diminution des frais d'incinération et par l'évolution des moyens alloués à la collecte en porte à porte. Elle se pratique avec un seul agent de collecte contrairement à celle des ordures ménagères qui elle mobilise deux ripeurs.

Pour compléter l'ensemble de dispositif et éviter trop de transports avant vidage des déchets collectés il conviendrait de réaliser à proximité du centre technique un quai de transfert. Les différentes bennes collectrices y viendraient vider leurs chargements avant d'acheminer l'ensemble en une seule fois sur la plateforme de Ribeauvillé. Le retour sur investissement serait de moins de 4 ans et cet outil donnerait également à CA plus d'indépendance dans le choix de son prestataire de traitement qui aujourd'hui nous propose un site de dépotage des biodéchets à Eguisheim, plateforme agréée à cet effet par la DGCCRF.

## **La collecte des emballages recyclables secs et celle du verre :**

Elle est organisée par apport volontaire pratiquée en conteneurs sur le domaine public.

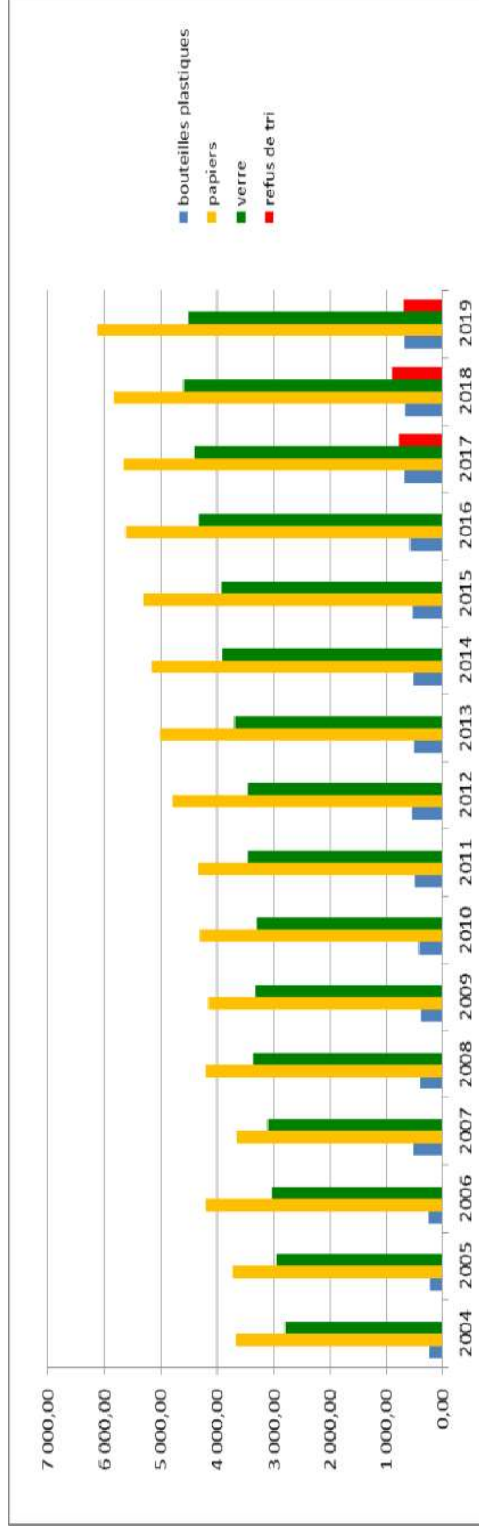
Colmar Agglomération ne pratique que ce mode de collecte et ne dessert aucun usager en porte à porte excepté sur le parc des immeubles équipés en batteries de conteneurs enterrés ou se pratique séparativement la collecte des OMR, des recyclables secs, du verre, et des bio déchets déjà évoquée précédemment.

Pour stimuler le tri, aucune redevance incitative n'est instituée sur le territoire. Elle peut être adoptée en substitution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Très rares sont les collectivités urbaines « Colmar Agglomération est classée en milieu urbain car sa densité de logement est supérieure à 230 logements par km<sup>2</sup> » à avoir adopté la mise en place d'une redevance incitative. La loi de transition énergétique fixe l'objectif national à 25 % de la population en 2020. Seul 5 millions de français étaient à la redevance fin 2016. Certes l'Alsace est relativement pionnière en ce domaine mais seuls les territoires ruraux l'ont adopté. En effet elle est facilement applicable en habitat pavillonnaire mais plus compliquée à transposer en habitat collectif. L'incitation financière fonctionne si l'on peut maîtriser le contenu de sa poubelle. En effet la redevance incitative repose sur un système de comptage (volume, poids, nombre de présentations) qui permet l'établissement de la facturation à l'usager. Or dans un collectif vous êtes tributaire du comportement de votre voisin et vos efforts peuvent être anéantis par ce dernier s'il ne s'y conforme pas.

En l'absence d'incitations financières les performances atteintes sont à mettre au crédit du volontariat et de la motivation de la population. Les performances atteintes sont remarquables car elle dépasse de loin les moyennes Françaises (+ 31 % pour les moyennes Françaises , + 38 % pour le verre)



Par effet d'entraînement la collecte des bio déchets a permis d'augmenter de 20 % les performances de tri des emballages ménagers et cela suite à la campagne de communication relative à cette opération.



Parallèlement le nombre de site a augmenté. On distingue trois démarches qui permettent l'extension du réseau.

- les implantations sur domaine public réservées exclusivement aux recyclables secs et au verre qui couvrent l'ensemble du territoire ,
- les équipements en sites complets en pieds d'immeuble gérés par les bailleurs sociaux ayant conventionné avec CA, permettant de convenir d'une répartition des coûts (achat des équipements par CA et réalisation des travaux par le Bailleur)
- et enfin pour tous nouveaux lotissements, obligation leur est faite d'organiser la collecte en sites enterrés complets pour tous projets de plus de 20 logements

Le tableau ci-dessous illustre la progression en nombre de sites selon ses trois approches.



**Tableau répartition décroissante nombre de site**

	AV	Bailleurs	Privés
Fin 2019	201	69	21
Fin 2018	196	68	11
Fin 2017	192	59	9
Fin 2016	187	59	9
Fin 2015	165	52	7
Fin 2014	166	39	4
Fin 2013		39	3
Fin 2012		13	2
Fin 2011		13	0
Fin 2010		11	0

Av : apport volontaire en sites publics

Bailleurs : sites réalisés par les bailleurs et CA

Privés : sites réalisés par des privés

La couverture territoriale en nombre de site est aujourd'hui assurée à hauteur de un site pour 398 usagers. 84 % des sites sont enterrés soit 980 conteneurs toutes filières confondues. (**Voir annexe 3 situation par communes –conteneurs de tri**). Le programme des réalisations 2019 est **fourni en annexe 4**. Un budget de 700 000 € est habituellement consacré à ce programme d'investissement.

Nous sommes actuellement sur ce réseau victime de dépôts sauvages d'engrais déposés à proximité des sites. Une campagne de sensibilisation et d'appel au civisme a été réalisée sur affiches posées sur des panneaux de voirie. La mise en place de ses panneaux à des endroits où les dérivés étaient permanentes a permis de réduire ses pratiques à majoritairement des dépôts de cartons de grandes tailles et nettement moins d'engrais (canapés, tables, équipements ménagers ...). Néanmoins il sera toujours nécessaire de maintenir des dispositifs de contrôle et plus particulièrement à Colmar ou celui-ci est réalisé par la propreté de la ville qui intervient sur ceux-ci quotidiennement. Concernant les sites de proximité dans l'habitat social, la charge du suivi des sites est transférée aux bailleurs. Avec Pôle habitat nous avons conventionné à ce sujet, charge à eux de réaliser l'enlèvement (confié à la manne emploi) et nous les dédommageons sur présentation de factures pour les frais de traitement à concurrence de 53 000 Euros par an.

Les performances de collecte (**voir annexe 5 comparatif par communes – emballages ménagers**) permettent le versement annuel par CITEO de subventions conséquentes de 1 321 988 €. Citéo est un Eco organisme agréé par l'Etat qui gère le principe de la responsabilité élargie aux producteurs. Ce dispositif confié à une société tiers le soin de financer partiellement ou totalement le tri et le traitement des déchets émis par les distributeurs et fabricants des produits visés, soit pour Citéo les emballages de produits ménagers. Le coût à l'habitant est de ce fait faible car majoritairement recouvert par cette subvention prélevée au moment de la vente du produit au consommateur.

Trier coûte donc moins chère que d'éliminer simplement les mêmes déchets à l'incinération.

Il est encore possible d'augmenter la part triée. En effet on considère que l'on tri dans l'Agglomération

6 bouteilles plastiques sur 10

8 bouteilles en verre sur 10

4 cartons sur 10.

Encore trop de déchets d'emballages de commerçants finissent dans la poubelle des incinérables. Il conviendra d'inciter cette population à s'organiser pour mutualiser un service d'enlèvement spécifique.

Dans le cadre de la mise en place de la consigne de recyclage sur les bouteilles en plastique dont le taux de captage en France est estimé à 53 % alors que la récente loi sur l'économie circulaire annonce un objectif à atteindre de 77 % à l'horizon de 2022, nous menons une expérience de collecte sur un automate dans la surface commerciale de l'établissement Leclerc - orangerie. Cette expérience de collecte est pratiquée sous conventionnement avec

Colmar Agglomération. Pour une bouteille en plastique l'utilisateur reçoit un bon d'achat de 1 centime d'euros et pour une canette en alu de 2 centimes d'euros. 47 tonnes ont ainsi été collectées en un an de pratique sur cette installation et cela représente 10% des tonnages collectés sur l'ensemble de CA.

Son attrait exercé sur les trieurs ne fait pas l'ombre d'un doute mais nous n'avons pu établir si ces tonnages ont été détournés de la collecte traditionnelle ou s'ils viennent en complément de celle-ci. La récente période marquée par le confinement a perturbé les statistiques.

La collecte des emballages sera marquée tout prochainement par le passage à l'extension des consignes de tri rendu obligatoire par la loi de transition énergétique d'ici fin 2022.

L'extension des consignes de tri devrait permettre une augmentation de performance de 2 kg/ An /hab. (chiffre Citéo) Actuellement les performances de Colmar Agglomération en recyclables secs sont de 56,5 Kg/an /hab ( hors refus de tri)

Nous n'avons pas encore répondu à l'appel à projet de Citéo qui une fois notre proposition déposée, validera ou non notre schéma de collecte de tri en partenariat avec l'opérateur privé Schroll Vieux Papier.

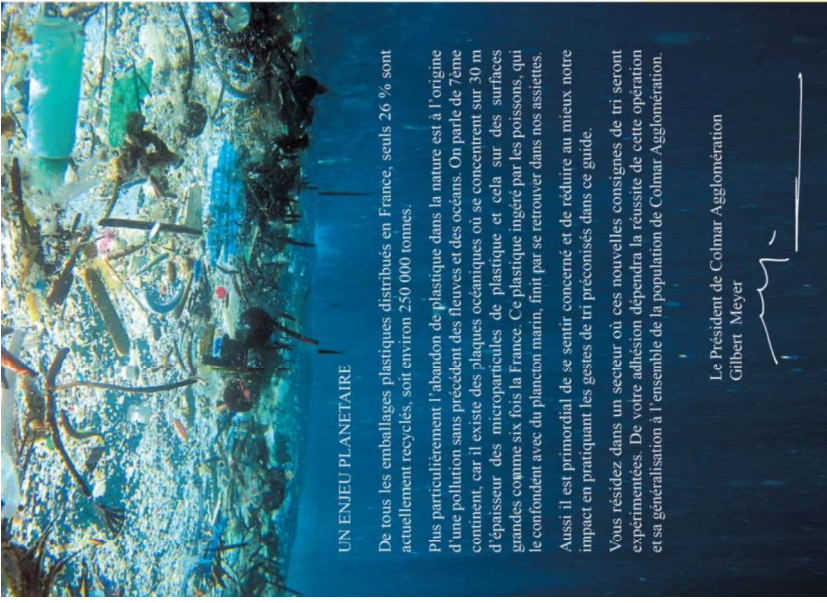
En prévision de cette phase de contractualisation avec CIETO une étude territoriale a été menée sur l'Alsace conjointement entre les collectivités, l'Ademe, et Citéo. Elle avait pour objectif de décrire à l'échelle de l'Alsace le schéma le plus rationnel de tri des déchets d'emballages en suggérant une couverture optimale en centre de tri.

Ses conclusions visent à remettre en question le centre de tri implanté à Colmar et géré par Schroll. Il serait trop petit (15 000 tonnes pour les Gisements des collectivités) au regard des critères de cette société qui estime le seuil de rentabilité à 30 000 tonnes annuelles.

Cette décision a été contestée par Colmar Agglomération qui milite pour le maintien d'un opérateur et des bénéfices induits notamment par la coaction privée public sur un territoire. Dans le même temps CA en partenariat avec l'Ademe a expérimenté l'extension des consignes de tri selon un protocole originale plus adapté à la réalité de notre territoire. Au lieu de mettre en vrac l'ensemble des déchets dans les conteneurs de collecte nous avons demandé à l'utilisateur de pré tirer les films, de nature très volatile, dans des sacs distribués à la population. Une fois plein le sac peut facilement être glissé dans les bornes de tri et simplifie ce geste qui se pratique sur le domaine public loin de son habitation. A contrario l'utilisateur aurait dû ressaisir tous ces films un à un pour les déposer dans les conteneurs. Cet inconvénient avait été identifié comme pouvant freiner le geste de tri. De même une fois déversé sur le centre de tri les films contenus dans les sacs sont facilement triables alors qu'en vrac schroll aurait du procéder à de lourds investissements pour les séparer du reste.

Aussi si l'expérience Colmarienne est concluante (tri des films dans des sacs) et si Citéo donne une suite favorable à une extension sous ce protocole nous pourrions candidater à l'extension des consignes de tri courant 2021. A ce moment-là Schroll Colmar pourrait continuer à trier notre collecte sélective à Colmar tout en maintenant cette activité dans notre ville centre. .

Si l'accord est donné le schéma de traitement des films pourrait être le suivant :



**UN ENJEU PLANETAIRE**

De tous les emballages plastiques distribués en France, seuls 26 % sont actuellement recyclés, soit environ 250 000 tonnes.

Plus particulièrement l'abandon de plastique dans la nature est à l'origine d'une pollution sans précédent des fleuves et des océans. On parle de 7ème continent, car il existe des plaques océaniques où se concentrent sur 30 m d'épaisseur des microparticules de plastique et cela sur des surfaces grandes comme six fois la France. Ce plastique ingéré par les poissons, qui le confondent avec du plancton marin, finit par se retrouver dans nos assiettes.

Aussi il est primordial de se sentir concerné et de réduire au mieux notre impact en pratiquant les gestes de tri préconisés dans ce guide.

Vous résidez dans un secteur où ces nouvelles consignes de tri seront expérimentées. De votre adhésion dépendra la réussite de cette opération et sa généralisation à l'ensemble de la population de Colmar Agglomération.

Le Président de Colmar Agglomération  
Gilbert Meyer

## quoi trier

### Vous triez déjà :

- tous les papiers
- les bouteilles en plastique
- les flacons en plastique
- les boîtes et canettes en métal
- les briques et emballages en carton



### Vous triez en plus :

#### Les emballages en plastique rigide

- les pots
- les barquettes



#### Les emballages en plastique souple

- les sachets
- les films



## Comment trier

Je les collecte en vrac dans mon sac



Contenu à vider dans la borne de tri

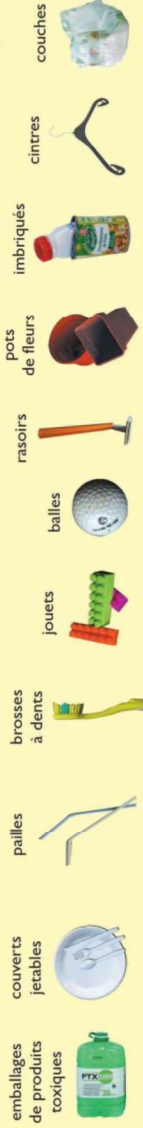


J'utilise le sachet de tri



Sachet à introduire dans la borne de tri

### A ne pas collecter dans les conteneurs de tri et à déposer en déchetterie ou dans la poubelle grise



Schroll Colmar : tri avec production du flux en développement. Pour les films : collecte des saches (par tri balistique) et extraction de la fraction résiduelle en mélange en amont de la cabine de tri par des opérateurs. Sur Schroll Strasbourg - Altem : Sur-tri des films avec production du standard en PE (polyéthylène) à 98 % de pureté.

## Sensibilisation des scolaires au tri des déchets

L'opération baptisée écol'o tri a toujours fait l'unanimité dans les écoles. Tous les 65 établissements scolaires de CA y participent et accueillent des intervenants associatifs pour des opérations de sensibilisation au tri. Les établissements participent également à la collecte des papiers usagés pendant toute l'année scolaire.



La sensibilisation au tri\_ des classes de CE2 et de maternelles est réalisée par des associations compétentes mandatées par Colmar Agglomération

- **L'Observatoire de la Nature**, avec l'animation sur la prévention et le tri des déchets pour les classes de CE2 (77 classes sensibilisées, soit plus de 1850 élèves),
- **La Chambre de Consommation d'Alsace** pour les classes de maternelles, avec l'animation "Hop, la feuille" (123 animations réalisées, soit plus de 2625 élèves sensibilisés).

En plus de cette proposition de base cette année scolaire, 20 animations ont été réalisées par **Ba Banga Neck** de l'association Paroles Balafoon . Ce module supplémentaire issu de la démarche de prévention des déchets, sensibilise les enfants à la problématique des plastiques. Les 20 animations ont été réalisées dans 15 établissements scolaires répartis sur 9 communes de notre territoire (10 animations en classes élémentaires, 7 en classes de maternelles et 3 en institut spécialisé).

Cette année tout au long de l'année les écoles de Colmar Agglomération ont trié près de **122 tonnes de papier/carton/plastique/acier/alu** en mélange, dont 61 tonnes pour les écoles de Colmar et 61 tonnes pour les écoles des autres communes.

**40 267,42 €** de subventions ont été réparties, en fonction du tonnage collecté, à l'ensemble des établissements scolaires participant à l'opération. La cérémonie de remise des chèques animée par Guy Waehren s'est déroulée le jeudi 27 juin à la salle Europe de Colmar. De

nombreux élus se sont déplacés afin de remettre les diplômes-chèques aux écoles présentes (Mr Bignossi représentant l'inspection académique, Mme Dietrich représentant le Département, Mr Gerber Maire de Porte du Ried, Mr Schuller Maire de Sundhoffen et Mr Sacquepee Maire de Wickerschwihl).

Le spectacle de fin d'année a été produit les 17 juin (après-midi) et 18 juin (matin) à l'Espace Ried Brun de Muntzenheim puis les 25, 27, 28 juin et les 1er, 02, 04 et 05 juillet 2019 à la salle Europe du Centre Europe à Colmar (un spectacle le matin et un l'après-midi à chaque fois). Le spectacle s'intitulait « Minute Papillon ! » et a été joué **16 fois** par la compagnie Dounya. Il y a eu **3 136 participants**.

Une séance gratuite ouverte au grand public a également eu lieu le mercredi 3 juillet en après-midi à la salle Europe à Colmar.

## Les déchetteries

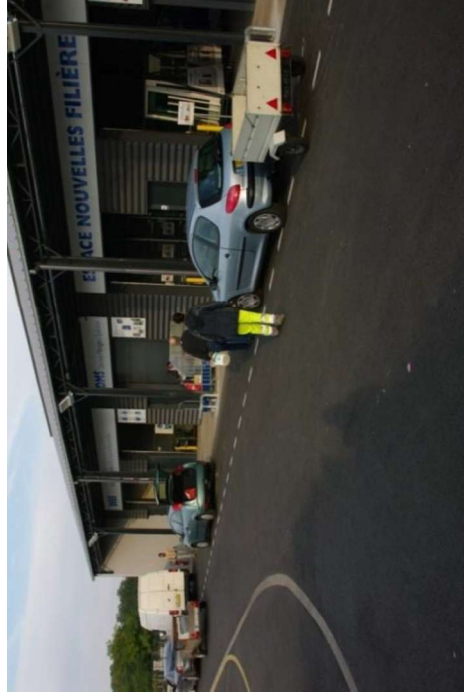
Trois des quatre déchetteries ont été rénovées, soit reconstruites à proximité immédiate des anciens sites. Le programme d'investissement nécessaire a mobilisé plusieurs millions d'euros. Aucun emprunt n'a été contracté pour son financement. L'ensemble a été réalisé sur fond propre.

Ladhof : 2 981 614 € TTC (étude travaux terrain)

Europe : 3 790 884 € TTC

Horboung Wihr : 1 940 000 €TTC

Les sites rénovés font oublier les difficultés de pratique des anciens sites. Ceux-ci offrent plus d'agréments à tous les niveaux, les seuils de déchargement sont surbaissés il n'y a plus d'engorgement des plateformes, les sites sont propres et accueillants et les possibilités de tri ont été démultipliées





Le tableau ci-dessous en fournis les détails. Par sites sont indiqués à la fois les transports vers les sites de recyclages et les tonnages enregistrés.

nature	EUROPE		HORBOURG		LADHOF		MUNTZEN		STE CROIX			Total Somme de Transports	Total Somme de tonnage corrigé 70% mutzenheim
	Somme de Transports	Somme de tonnage corrigé 70% mutzenheim	Somme de Transports	Somme de tonnage corrigé 70% mutzenheim	Somme de Transports	Somme de tonnage corrigé 70% mutzenheim	Somme de Transports	Somme de tonnage corrigé 70% mutzenheim	Somme de Transports	Somme de tonnage corrigé 70% mutzenheim	Somme de Transports		
ENCOMBRANTS	67	488	41	149	184	1 163	36	113	58	177	386	2 090	
INCINERABLES	369	1 097	136	404	406	1 570	209	243	96	197	1 216	3 510	
BOIS	252	880	80	249	392	1 252	115	208	0	0	839	2 588	
eco mobilier		0		170		888		0		0		1 059	
GRAVATS	177	1 632	100	737	335	2 665	83	411	30	273	725	5 718	
FERRAILLE	76	251	43	147	164	436	46	77	7	13	336	924	
PLATRE	14	41	21	46	107	251	0	0	0	0	142	338	
VEGETAUX	299	1 669	217	1 279	384	1 866	198	427	65	207	1 163	5 447	
PLASTIQUE RIGIDE	37	32	0	0	214	179	1	0	0	0	252	212	
PAPIER	178	568	75	186	268	633	131	88	0	0	652	1 475	
BOUTEILLES PLAST	31	105	0	0	53	38	15	6	0	0	99	149	
VERRE	22	221	0	75	25	289	15	40	0	0	62	625	
films		9		1		9		0		0		19	
DEEE		202		73		313		37		0		625	
Petites filières		11		25		55		0		0		91	
TREDI Hors Eco		5		0		58		1		0		64	
eco dds		9		0		52		0		0		61	
Ressourcerie		13		0		21		0		0		34	
	<b>1 522</b>	<b>7 232</b>	<b>713</b>	<b>3 540</b>	<b>2 532</b>	<b>11 738</b>	<b>849</b>	<b>1 651</b>	<b>256</b>	<b>867</b>	<b>5 872</b>	<b>25 027</b>	

Deux déchetteries ont été réalisées sur des surfaces importantes (1 ha minimum) celle du Ladhof et celle d'Europe récemment en 2019. La fréquentation sur chacun de ses sites y atteint plus de 116 000 entrées annuelles. Des pointes de fréquentation de plus de 700 véhicules jours y sont enregistrées.

Trois espaces distincts de tri y sont ouverts :



un quai de petite taille pour les déchets verts

un hangar ouvert à des collectes de plein pieds (ressouceries , petites filières, déchets dangereux, déchets électroniques et électriques (frigo, cuisinières, télé, écrans, divers outillages et électroménagers)

un grand quai ouvert à la collecte des encombrants (le plâtre, le bois, les déchets verts, les cartonnages, le verre, la ferraille, les plastiques durs, les gravats et l'incinérable et la filière éco mobilier)

Ces trois espaces de tri peuvent y être pratiqués indépendamment ou l'un après l'autre. Une voie de sortie du site permet à tout moment de quitter le site sans devoir emprunter le quai principal, ce qui contribue grandement à alléger sa charge en véhicules.

De mémoire de gardien, jamais ses sites n'ont été encombrés empêchant la circulation d'un véhicule.

Le deuxième de ses deux sites, celui d'Europe, vient d'ouvrir en septembre 2019 Répondant au schéma fonctionnel qui vient d'être décrit, il permet à lui seul de capter un bassin de population de plus de 50 000 usagers soit l'ensemble des usagers situés à l'ouest de la voie ferrées qui traverse Colmar.

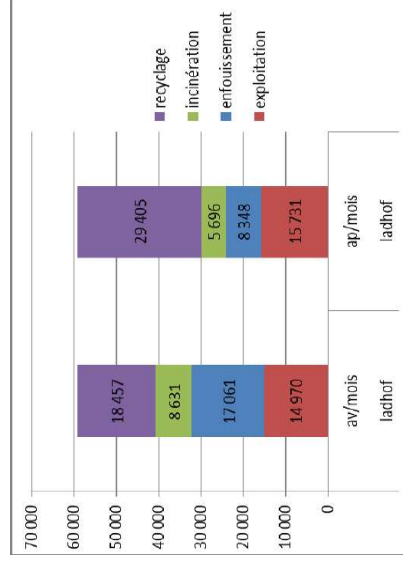


Ces déchetteries sont aussi porteuses d'un modèle économique intéressant. En concentrant l'activité sur peu de lieux (4 pour CA) les dépenses de gestions sont plus rationnelles que si les sites étaient démultipliés. De même le service peut être ouvert sur de grandes plages horaires

Ladhof et Europe :	du lundi au vendredi de 9h à 19h Le samedi de 8h à 18h Le dimanche de 9h à 12h 30
Horbourg Wihr	le lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h Fermée le mardi
Muntzenheim	lundi, mercredi, de 14h à 18h 45 Vendredi de 14h à 16h 45 Samedi de 8h à 11h 45 et de 14h à 16h 45

A l'ouverture de la déchetterie du Ladhof différents paramètres technico – économiques ont fait l'objet de suivi et sont résumés dans les tableaux joints :

**Bilan tonnages mensuels**



Av : avant l'ouverture  
Ap : après l'ouverture

**Bilan financier mensuel**



Les coûts d'exploitation n'ont pas évolué avec la gestion de ce nouveau site sur une surface de 1 ha.

La part des déchets incinérés et enfouis a considérablement baissé (129 tonnes de déchets enfouis en centre de stockage précédemment pour 64 tonnes actuellement). Simplement la benne des encombrants mis en décharge se trouve au bout du parcours des utilisateurs. Avant d'y accéder l'utilisateur passe au-devant des services suivants : la ressourcerie, l'espace nouvelles filières, l'aire de dépose des déchets ménagers spéciaux, le box de stockage des déchets d'équipements électriques et électroniques et toutes les filières à quai soit le plâtre, le bois, les déchets verts, les cartonnages, le verre, la ferraille, les plastiques durs, les gravats et les incinérables. Dans le détail sur le nouveau site du Ladhof, 35 filières de tri ont été ouvertes.

Cette nouvelle organisation permet un taux de valorisation matière de 80 % contre 60 % précédemment.

Les mêmes constats peuvent être énoncés depuis l'entrée en fonction de la nouvelle déchetterie Europe.

Les sites non renouvelés sont au nombre de deux :



Le site de Ste Croix en Plaine (déchetterie non déclarée) a fait l'objet d'une étude de faisabilité concluant sur la nécessité d'envisager la fermeture du site actuel car sa pratique n'est plus en conformité avec la législation des installations classées. L'étude conclue sur l'impossibilité d'envisager à terme sur ce site, une conversion même en site de dépôt de déchets verts. En effet, en sous-sol une ancienne décharge subsiste et son activité est à l'origine d'émission de gaz naturel présentant un danger. L'envisager ailleurs soulève la question de la pertinence économique d'un tel projet pour une ouverture très réduite (deux demi-journées par semaine) sachant que la nouvelle déchetterie de Horbourg Wihr est facilement accessible en moins de 10 minutes de transport depuis Ste Croix en Plaine.

La déchetterie de Muntzenheim nouvellement gérée par CA depuis 2016 est également à l'étude. Une étude d'opportunité générale devrait être menée posant la question de sa localisation, de ses accès et de sa surface de travail.

### **Contrôle d'accès et antenne réception du public**

En 2015 avec la réalisation de la déchetterie du Ladhof, un contrôle d'accès des usagers a été souhaité avec remise à chaque usager d'une carte « pass déchets » ouvrant les droits et autorisant les entrées sur tous les sites de CA. Les accès en véhicules légers sont illimités et ceux en fourgons limités 6

passages annuels. Les sites sont interdits aux professionnels. Il y a sur le territoire d'autres solutions avec des opérateurs privés, notamment Schroll qui gère une déchetterie professionnelle « Recyparc » rue Edouard Branly à Colmar. Pour certaines catégories de déchets, entre autres les emballages, des apports gratuits sont possibles.

Avec la mise en place de cette carte d'accès, la gestion des droits accordés aux usagers avec toute la rigueur requise devenait indispensable. Aussi devant les demandes incessantes (perte de carte, déménagement, nouveaux arrivants, ..... ) nous avons ouvert un bureau réception des usagers aux Ateliers Municipaux. La centralisation de l'information et le paramétrage des bornes (dont la liste des cartes activées doit être mise à jour fréquemment) a nécessité l'acquisition une interface métier ( eco cito) qui enregistre tous les mouvements de population.

L'ouverture de ce bureau a été élargi à la gestion des dotations d'usagers, poubelles OMR et bio déchets (commandes et livraisons) , sacs de tri (emballages et bio déchets) , vente de composteurs et information générale sur le dispositif de collecte et de tri (conteneurs de tri et déchetteries). Les usagers peuvent y être reçus sans rendez-vous, sachant que cette antenne est accessible par un numéro de téléphone direct ( 03 89 24 66 99 ) et que les demandes peuvent également être posées par messagerie.

L'année 2019 en quelques chiffres :

- 4 400 emménagements/déménagements enregistrés et traités en présence de l'utilisateur, par téléphone ou par e-mail soit une moyenne de 18 par jours
- 8 700 poubelles distribuées par les agents de terrain, remplacées ou mise à disposition des usagers par le personnel de la cellule accueil soit une moyenne de 30 par jour de travail
- 200 composteurs vendus
- 10 200 cartes d'accès en déchetteries distribuées soit une moyenne de 40 cartes activées par jour de travail.
- Une moyenne de 25 appels par jours et 20 usagers accueillis physiquement et nécessitant un traitement de leur demande.

Deux personnes sont affectées à la tenue de cette antenne, sa mise en place a permis de supprimer un poste de livreur à domicile car depuis majoritairement l'utilisateur se rend aux ateliers pour retirer ses récipients.

## Le programme de réduction et de préventions des déchets

Le programme local de réduction des déchets permet quant à lui de travailler sur la réduction des déchets à la source.

Depuis 2015 nous distribuons des poules aux habitants qui le souhaitent. Elles consomment les déchets alimentaires et tous les ans c'est l'équivalent de 90 tonnes de biodéchets que Colmar agglomération n'a pas besoin de collecter. En 2019 nous avons dépassé les 2 000 poules distribuées et les demandes pour 2020 sont déjà nombreuses. 785 foyers ont été dotés depuis le début, et cette opération est devenue un symbole de la valorisation des déchets alimentaires, qui ne sont plus considérés comme des déchets, mais sont consommés par des poules pour les transformer en œufs à la grande satisfaction de leurs propriétaires.



Lancés en 2016 les ateliers zéro déchet ont été développés à compter de juillet 2018. Ils consistent à proposer aux habitants de l'agglomération des solutions concrètes pour adopter des gestes alternatifs pour consommer mieux et autrement. Leur succès nous a amené à proposer un programme encore plus complet en 2019. Les participants apprennent à fabriquer leurs produits ménagers et cosmétiques, à éviter le gaspillage alimentaire, à réparer leurs vélos, vêtements et linge de maison, à utiliser leurs déchets verts et alimentaires au jardin. Un

atelier est aussi consacré aux jeunes parents pour les inciter à utiliser des couches lavables plutôt que leur version jetable qui génère un grand volume de déchets. En un an et demi, ces ateliers ont totalisé 1 243 participants et permis de toucher 534 personnes.

Nous venons aussi de lancer une opération associant les commerçants pour inciter à l'achat des produits alimentaires en vrac avec des contenants réutilisables. L'opération vient de démarrer et il y a déjà 15 commerces qui affichent l'autocollant « Mon commerçant zéro déchet » de Colmar agglomération et qui sont répertoriés sur internet.

## L'effectif

Plusieurs entités sont à distinguer

**L'antenne administrative** : Principalement une cellule de gestion comptable qui fonctionne en mutualisé avec l'activité de la propriété urbaine. Le service fonctionnant en régie l'activité y est importante, plus de 3000 mandats dépenses y sont enregistrés par an et une partie au travers de marchés publics (40 d'ouverts). Les éco organismes notamment CITEO et l'Ademe souhaitent l'établissement d'une comptabilité analytique selon une approche nationale permettant de comparer les collectivités entre elles. Celle-ci est également gérée au niveau de cette antenne. Des fonctions RH y sont également associées, maladies, éléments variables pour les paies, suivi congés et arrêts ..... L'effectif des deux services étant de 150 agents, le suivi d'ensemble est de ce fait important. Parmi les attributions de l'antenne il y a également le secrétariat du service, gestion des courriers, des notes et classement général.

Actuellement une seule personne est en poste dans cette antenne sa collègue étant partie en retraite fin 2019.

## Les services techniques

Deux techniciens ont la responsabilité du suivi des travaux et des affectations quotidiennes.

L'effectif des chauffeurs est de 20 agents, celui des agents de collecte de 31 agents

Le fonctionnement avec le service mutualisé de la propreté est important il représente en charges transféré 153 000 € par an. Se sont majoritairement des balayeurs qui remplacent des ripeurs ou des chauffeurs de balayuses qui replacent des conducteurs de BOM.

83 tournées sont réalisées hebdomadairement. Le rythme de travail est aujourd'hui organisé sur 6 jours du lundi au samedi et en matinées principalement.

Un équipage est constitué de deux ripeurs pour les tournées d'OMR et d'un seul pour les bio déchets eut égard à la charge de travail qui n'est pas la même. Peu de récipients de grandes tailles sont manipulés en bio, ce qui n'est pas le cas en collecte des Omr.

Nous étudions actuellement le passage à 5 jours hebdomadaires de travail. Cette modification du rythme de travail si elle est adoptée impliquera d'autres horaires de travail. Actuellement la journée débute à 5 h 40 , et il conviendrait de l'avancer à 5H 00.

### **Les services gérés par voie de marchés publics**

La collecte des emballages est sous marché avec la société Schroll et les déchetteries également avec Rohr et Espoir ainsi que d'autres entreprises de traitement établies autour de Colmar. Leurs suivis sont réalisés par un binôme de technicien qui sont également chargés de la réalisation des travaux d'équipement , d'implantation de bacs enterrés pour la collecte sélective et de création de déchetteries . Tous deux sont chargés des suivis d'exploitation et de la maintenance des sites mobilisant soit des ressources internes (un serrurier ou des entreprises extérieures). Ils assurent également le suivi des demandes particulières ou des plaintes des usagers.

Les budgets annuels en fonctionnement dépenses sont pour des déchetteries de 2 641 000 € et pour la collecte sélective de 2 088 000 €.

### **Le développement et suivi des nouvelles technologies et l'activité du responsable de la cellule de réception des usagers**

Un technicien à la charge du suivi et de la mise en place des cartes d'accès déchetteries « pass déchets », de la vidéo surveillance des déchetteries, des équipements de comptage et de suivi GPS des bennes. Etant à la croisée de ces outils il est chargé du suivi de l'étude de changement de rythme de travail sur 5 jours qui demande un travail considérable de refonte des tournées de collecte. Une première étape a été franchie cette année avec la production de tournées conformes à la recommandation CNAMIM « Caisse nationale d'assurance maladie »



Il assure également un suivi juridique des procédures de consultations publiques, sachant que, notamment les procédures marchés ainsi que leurs rédactions sont gérées par le service.

Enfin il a pour responsabilité l'antenne de réception du public évoquée précédemment.

## **La cellule de proximité**

Elle est gérée par un binôme dont la palette d'intervention est très large. Cette équipe s'est notamment occupée de la mise en place de la collecte des bio déchets avec le succès connu. Ils sont aussi fréquemment sollicités avec les quatre agents qu'ils gèrent pour accompagner les ouvertures de déchetteries. La plus récente fut celle d'Europe ou il convenait d'interdire l'accès au site à toute la population de fouineurs qui avait pris racine sur l'ancien site.

Cette cellule suit quotidiennement les indicateurs de performance (efficacité du tri) tout en compilant toute l'information des relevés de collecte. Cela concerne les déchetteries, l'emballage, les collectes de Bio déchets et d'Omr.

Le suivi technique de la collecte des bio déchets continue d'y être mené : (sac en bio plastiques, opération de dotation, intervention de communication ciblées .....)

Les quatre agents sous leur responsabilité (reclassement de personnel inapte) procèdent également au suivi de l'application du règlement de collecte en contrôlant le contenu des poubelles présentées à la collecte.

Ils sont sollicités dans le cadre de tous les développements du service et apportent aux groupes projets l'éclairage du terrain qui est à la base de toutes réflexions. Actuellement en lien avec le chargé de suivi de la collecte des emballages ils interviennent sur l'expérience de collecte en saches des films d'emballage.

Sans cette équipe il n'y aurait pas eu de développement de la collecte des bio déchets. Ils étaient, au démarrage, seuls sur le terrain pour faire les preuves de la pertinence de cette nouvelle collecte. A force de conviction le projet est passé du concevable à la réalité.

## **La chargée de suivi du Plp**

Seule en charge de la prévention elle fait évoluer chaque année l'offre en ateliers zéro déchets et suit les opérations spécifiques comme celles de distribution des poules. Cette activité est amenée à évoluer avec l'adoption de la loi sur le gaspillage et l'économie circulaire.

## **La gestion générale du service**






Elle est gérée par un chef de service qui a également la responsabilité de la propreté urbaine en lien avec le Vice-Président en charge de la gestion des déchets et le Directeur Général des Services Technique

Le service est nouvellement rattaché à la Direction de l'Environnement et du Climat.





## Annexe 1 A : Tableau d'objectifs et de performances du service

Flux	Collecte	Production par usagers		% Evolution CA 2010-2019	Moyenne nationale Milieu urbain	Objectifs réglementaires		Mode de Traitement
		2010 Kg/an usager	2019 Kg/an usager		2016	Echéances réglementaires		
OMR : Ordures Ménagères Résiduelles	 Collecte en porte-à-porte 1 passage hebdomadaire Effectuée en régie	318	194	- 39 %	- 16 % ( 253 kg/ hab.)	Augmentation TGAP +5 €/tonne en 2021 jusqu'à +15 €/tonne 2025  TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes	Interdiction de détruire des invendus non alimentaires neufs d'ici fin 2021 à 2023	Incinération avec valorisation énergétique  UIOM de Colmar
Biodéchets	 Collecte en porte-à-porte 1 passage hebdomadaire Effectuée en régie	2	43	>1000 %	Sans référence  Colmar étant une des rares communauté d'agglomération à la pratiquer	Obligation de mise en place d'ici fin 2024		Méthanisation  Agrivalor  Marché public
Emballages Papiers Plastiques	 Flux multimatériaux   Collecte en apport volontaire  Collecte Schroll	50	64,2	+29 %	+ 31 % ( 49 kg/hab)  reste 4 /10 bouteilles plastique dans OMR  &  4 /10 papier dans OMR	Extension des consignes de tri - fin 2022  100 % plastique recyclé d'ici 2025  Fin mise sur marché plastique usage unique 2040  Vente en vrac obligatoire a partir de 2021	77 % de bouteilles plastique collectées en 2025 (consigne recyclage possible à partir de 2023)  Information sur présence de perturbateur endocrinien 2022  Affichage environnemental	Centre de tri  SCHROLL  Marché public
Verre	 Collecte en apport volontaire	35	38.5	+10 %	+38% ( 28 kg/ hab.)  reste 2 /10 dans OMR			Recycal  Marché public
Déchèteries et collecte encombrants	4 sites déclarés (Colmar, Horbourg-Wihr, Wintzenheim, Muntzenheim)  Gestion Rohr et Espoir	170	186	+9 %	( 190 kg / hab)	DEEE  Indice de réparabilité a partir de 2021  de durabilité à partir de 2024	Nouvelle REP* jouets, cigarettes, matériaux de construction  REP : responsabilité élargie aux producteurs	Différentes filières de traitements  Marché public
Tous flux		575	536	- 6.8 %	( 520 kg/ hab)	-15 % d'ci 2030		



## Annexe 1b - Evolution des performances techniques et financières de 2018 à 2019

Population sans double compte : 94 486 habitants/2011    102 063 habitants/2013    112 800 habitants / 2016 - 116 783 habitants / 2018 (+3.5 %)

Type de collecte	Matériaux collectés	Nature du traitement	Tonnage 2019/2018	Performance par hab. 2019/2018	Coût aidé (dépendances – recettes et subventions) 2019/2018 <b>Incluant les amortissements</b>	Coût à la tonne de la filière 2019/2018	Coût à l'habitant 2019 CA	Coût à l'habitant 2016 <b>Moyenne nationale</b> Milieu urbain
			Tonnes	(kg/hab.)	€	€/tonne	€/hab.	€/hab.
Collecte en porte à porte	Ordures ménagères résiduelles	Incinération à l'UIOM	22 696/ 23 118	194 / 198	5 789 573/ 5 584 488	209 / 199	50	63
			4 990/ 4 884	43 / 42				
Collecte en conteneurs sur la voie publique et en déchetterie	Papier / carton	Recyclage matière	7 498/ 7 418	64.2/ 63.5	680 216/ 600 320	90 / 81	6	10.7
	Plastique							
	Verre usagé	Recyclage matière	4 504/ 4 598	38.5 / 39.3	168 804 / 144 184	37 / 31	1.5	1.8
	Erreur de tri	Incinération	700/ 899	5.9 / 7.7				
	Déchets verts	Compostage						
	Gravats	Recyclage						
	Ferraille	Recyclage						
	Huiles minérales	Régénération et élimination						
	Encombrant incinérable	Valorisation énergétique	20 647/ 19 643	186 / 168	2 857 560 / 2 370 634	131/ 121	24	20
	Inerte	Enfouissement en centre technique						
Bois	Incinération en chaufferie							
Déchetterie	Déchets électriques	Démantèlement et valorisation matière						
	Campagne de collecte des déchets toxiques	Traitement en centres agréés Piles						
<b>TOTAL</b>			<b>Avec de meilleures performances de tri le coût à l'habitant est inférieur de 15 % de la</b>					

moyenne nationale

81.5

95.5



## Annexe 2: Performances par communes en Omr et bio déchets - 2019

Kg / hab. / an	Omr	bio
Fortschwihr	116	31
Zimmerbach	118	64
Ste Croix	123	49
Riedwihr	130	23
Wickerschwihr	134	28
Jepsheim	137	34
Walbach	137	37
Andolsheim	142	35
Bischwihr	145	31
Herrlisheim	149	37
Sundhoffen	151	41
Ingersheim	159	45
Turckheim	159	32
Niedermorschwihr	161	42
Muntzenheim	162	39
Holtzwihr	165	32
Horbourg	180	46
Wettolsheim	185	92
Houssen	187	26
Wintzenheim	187	46
Colmar	215	43
<b>Total CA</b>	<b>194</b>	<b>43</b>



**Annexe 4: TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE CONTENEURS 2019**

	2019	Remarques / Informations	Besoins en bacs			Bornes Biodéchets
			PPC	Verre	OM	
COLMAR	SERVANT TRAVAUX	Rue Saint-Josse / Turenne	3	1		
		Rue de la Montagne verte				
		Rue du Platane	4	1		
		Rue des Trois-châteaux	2	1		
		Rue de la Poudrière	3	1		
		Chemin de la Speck	2			
		Rue Chopin	2			
		Wetolsheim - Route du Vin	4	2		
		Bischwihr - Stade	- 4	- 2		
		Sainte-Croix en Plaine - Place des Fêtes	2			
	Horbourg-Wihr - Rue Gloxin	3	1			
			25	7	0	
COLMAR Projets bailleurs sociaux (co-financement avec CA)	POLE HABITAT	Rue de Madrid - ouest	2	1	2	OUI
		Rue de Madrid - est	1	1	2	OUI
	LOGEST	Rue de Lisbonne n°10-12-14-16 rue de Berlin	1	1	2	1
	Pôle Habitat et Colmar	Wintzenheim Logelbach - rue du Hêtre 30 logements Pôle Habitat 28 logements Colmar Habitat	2	1	2	OUI
	HHA et Colmar Habitat	Wintzenheim - Rue Acker	2	1	2	2 A poser
	POLE HABITAT	Türkheim - Cité Turenne	1	1	2	OUI
			9	6	12	
COLMAR Projet Privés		Résidence Le Nexus - Niklaustrum Weg	1	1	1	1
		Résidence Côté Jardins - rue de la Vinaigrière	1	1	2	A faire
		Lotissement Croix-Blanche	2	1	2	OUI
			2	1	2	OUI
COMMUNES Projets privés		Wintzenheim Logelbach - Résidence sénior rue des Coromades	2	1	3	A poser
		Ingersheim - Lotissement Domaine de la Fonderie	2	1	2	OUI
			3	1	4	OUI
			2	1	2	OUI
			19	10	24	

## Annexe 5: Comparatif par communes - emballages ménagers hors déchetteries

Papiers/cartons/ plastiques/acier/alu	POIDS COLLECTE (en Kg)		Evolution 2018-2019 en %	Population 2019	Kg/hab 2019
	2 018	2 019			
Colmar	3 134 059	3 118 529	-0,5	71 781	43
Herrlisheim	121 225	123 200	1,6	1 831	67
Horboung-Wihr	288 812	275 335	-4,9	5 861	47
Houssen	152 264	144 980	-5,0	2 102	69
Ingersheim	230 271	230 115	-0,1	4 717	49
Jebsheim	64 278	69 518	7,5	1 375	51
Niedermorschwihr	32 201	32 748	1,7	555	59
Sainte-Croix en Plaine	169 428	164 209	-3,2	2 954	56
Sundhoffen	129 590	121 700	-6,5	2 008	61
Turckheim	186 403	185 552	-0,5	3 838	48
Walbach	67 801	67 279	-0,8	938	72
Wettolsheim	113 542	106 083	-7,0	1 751	61
Wintzenheim	355 004	397 098	10,6	7 961	50
Zimmerbach	43 320	46 495	6,8	876	53
Andolsheim	78 546	76 713	-2,4	2 236	34
Bischwihr	68 849	58 467	-17,8	996	59
Fortschwihr	48 034	52 438	8,4	1 204	44
Holtzwihr	70 916	73 857	4,0	1 400	53
Muntzenheim	51 973	55 974	7,1	1 221	46
Riedwihr	13 695	13 175	-3,9	406	32
Wickerschwihr	23 997	22 851	-5,0	771	30
Trois-Epis	20 617	19 603	-5,2		

	Tonnage 2018	Tonnage 2019
Evolution 2018-2019 des quantités collectées en PAV uniquement	5 465	5 456
	0	

Verre	POIDS COLLECTE (en Tonnes)		Evolution 2018-2019 en %	Population 2019	Kg/hab 2019
	2 018	2 019			
Colmar	2 186	2 161	-1,2	71 781	30
Herrlisheim	98	86	-13,4	1 831	47
Horboung-Wihr	177	176	-0,5	5 861	30
Houssen	101	100	-0,9	2 102	48
Ingersheim	162	157	-3,0	4 717	33
Jebsheim	44	49	10,5	1 375	36
Niedermorschwihr	33	31	-6,9	555	56
SCEP	147	147	-0,3	2 954	50
Sundhoffen	91	94	3,0	2 008	47
Turckheim	178	165	-7,5	3 838	43
Walbach	59	52	-13,7	938	55
Wettolsheim	114	105	-8,3	1 751	60
Wintzenheim	260	247	-5,1	7 961	31
Zimmerbach	41	36	-14,8	876	41
Andolsheim	67	62	-8,2	2 236	28
Bischwihr	42	40	-3,4	996	41
Fortschwihr	23	23	-2,5	1 204	19
Holtzwihr	47	50	4,8	1 400	35
Muntzenheim	45	41	-9,6	1 221	34
Riedwihr	11	11	-0,5	406	27
Wickerschwihr	11	12	12,6	771	16
Trois-Epis	14	14	1,6		

	Tonnage 2018	Tonnage 2019
Evolution 2018-2019 des quantités collectées en PAV uniquement	3 951	3 860
	-2	